

Le 09 Février 2024 à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint Roman de Codières régulièrement convoqué se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc Villaret, Maire de Saint-Roman de Codières.

<b>Présents</b>	Luc Villaret	Xavier Rouau	Odette Dumas	Olivia Delanoë
	Isa Odenhardt	Thierry Landes	Jacqueline Perrier	
<b>Absent excusé</b>	Albin Gaucher			

Secrétaire de séance : Xavier Rouau

La version définitive du compte-rendu du conseil municipal du 10 Octobre 2023 est officiellement approuvée par les membres du conseil (reportée dans le livre des compte-rendus municipaux).

Approuvé (7 voix, unanimité des présents).

### Ordre du jour

1. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de demander une subvention au titre des amendes de police pour un aménagement au carrefour de la bergerie du Trescol,
2. Facturation de la consommation d'eau,
3. Questions diverses.

Les délibérations signées sont jointes au PV.

## **1. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de demander une subvention au titre des amendes de police pour un aménagement au carrefour de la bergerie du Trescol**

La collecte des ordures ménagères représente un coût très élevé pour la Communauté de Communes. Celle-ci a décidé de modifier le mode de collecte des déchets, en supprimant les containers individuels et de hameaux dans les villages écartés (Saint Roman de Codières, Saint Martial, Saint Julien de la Nef, Sumène). Ceux-ci seront remplacés au 3e trimestre 2024 par des containers collectifs où les habitants devront apporter leurs déchets. Trois implantations de ces containers seront autorisées sur la commune de Saint Roman. Leur localisation sera décidée collectivement à l'issue d'une réunion publique qui va être organisée prochainement (dates à caler aussi avec les personnes en charge du dossier à la Comcom). En prévision d'une possible implantation au niveau du carrefour de la bergerie du col, un aménagement pourrait y être créé pour accueillir de façon discrète des containers collectifs. A défaut du choix de ce lieux pour les containers, cet aménagement offrira des places de parking supplémentaires aux abords de la bergerie. Montant prévisionnel de la subvention : 5000 €.

Voté à l'unanimité des présents

## **2. Facturation de consommation d'eau**

Au niveau de l'ancienne école de Bourras, les réseaux d'alimentation en eau et compteurs n'étaient pas correctement connectés séparément aux deux logements gérés par la mairie. De ce fait, la consommation d'eau de l'année précédente a été excessive pour l'un des deux logements. Ce problème technique a été réglé depuis et chaque logement a maintenant une ligne d'alimentation en eau bien distincte. Pour la facturation en eau de Février 2024, la mairie prend en compte la malfaçon du réseau et ne laisse à la charge de l'occupant lésé que le prix de l'abonnement et une consommation réduite estimée à 25 m3.

Voté à l'unanimité des présents

### 3. Questions diverses

- Route Vieille : trois devis ont été demandés pour la réfection (regoudronnage) de la route sur une distance de 2,4 km. Une subvention sera demandée au Conseil Départemental (ordre de grandeur : 100 k€).
- Eclairage à Bourras : le lampadaire sur la voie publique a été vandalisé et n'est plus fonctionnel. Le coût de l'abonnement électrique continue de courir (470 €/an). Le maire fera une enquête auprès des habitants pour savoir s'il faut définitivement supprimer cet éclairage ou le remettre en état.
- Une réunion a eu lieu avec la chambre d'agriculture pour obtenir des informations au sujet d'un projet de pâturage de moutons sur des terrains privés de la commune, pour juger de la pertinence d'un soutien éventuel de la mairie. La situation est complexe en raison de baux déjà en cours, de disponibilité insuffisante d'eau et d'herbe. De plus, ce projet ne semble pas être accompagné d'une volonté de présence durable sur la commune et vient donc brouiller la lisibilité du projet existant porté par la mairie de ré-installation pérenne d'un berger sur la commune.
- Elagage sur la route du Recodier : rendu nécessaire pour maintenir le gabarit pour la circulation automobile et la préservation des réseaux, notamment la fibre optique. Ces travaux nécessiteront un appui en personnel à l'employé municipal. Une possibilité est le recrutement d'un emploi aidé (aide par France Travail à hauteur de 40% du salaire brut sur 26 h hebdomadaires sur 12 mois, sous réserve d'acceptation en commission) dont la mairie doit payer 60%, plus une formation (environ 600 €). D'autres modes de recrutement sont possibles (prise en charge directe CDD, auto-entrepreneur). Un appel à candidature sera posté sur Framavox. Une demande de dépôt à terre des fils des réseaux va être rapidement effectuée pour anticiper l'élagage.
- Réunion du Groupement Forestier de Saint Martial le 6 février 2024 : Luc et Olivia ont participé à cette réunion (présents : propriétaires forestiers, DDTM, CRPF, mairie de St Roman, mairie de St Martial, chasseurs). Un bilan des coupes (Pin et Douglas) réalisées depuis 2020 est présenté (au total 6 489 m<sup>3</sup> et 67 837 € HT, soit environ 11€/m<sup>3</sup>). Les coupes répondent à un contrat Fonds Forestier National (FFN) ; le total restant de l'endettement s'élève à 130 238 €. Pour sortir le bois une piste a été réalisée vers la Vallée Borgne son coût est de 400 000 € (280 000 € d'aides). Il est souligné que l'exploitation qui vient de s'achever a provoqué le saccage du site, et que le cahier des charges n'a pas été respecté. Un autre projet d'exploitation d'une chênaie en zone difficile et sensible est annoncé. La volonté du sociétaire Mairie de St Roman de Codières est de voir l'exploitation se faire dans les règles de l'art. La mairie va donc demander une réunion à la DDTM au sujet de ce groupement forestier pour avoir accès à son plan simple de gestion et ses projets d'exploitation, et veiller à ce qu'un suivi des bonnes pratiques soit assuré.

Le conseil est levé à 20h15.